

Revue de presse hebdo 53

MINUSMA, EPU, DODJI APEVON, COUR SUPREME, HCRRUN, FAITS DIVERS

DU VENDREDI, 11 NOVEMBRE 2016

La semaine du 7 au 13 novembre 2016 a été marquée dans la presse au Togo par les échos de la mort au Mali d'un casque bleu togolais (le sergent Béguédou) de la MINUSMA, le passage réussi du Togo à l'Examen Périodique Universel à Genève, Me Dodji Apévon en route pour la création d'un nouveau parti politique, la publication du 2^{ème} bulletin des arrêts de la Cour suprême et le lancement de son site web, le HCRRUN indexé pour les réformes constitutionnelles et institutionnelles, et les faits divers de la semaine.

Pour en parler, nous avons parcouru quelques journaux de la semaine.

MINUSMA : un Togolais tombé au front

Le 6 novembre dernier, aux environs de 10H30, un convoi logistique de la Minusma a été la cible d'une attaque complexe à 45 km au nord de Douentza, dans la région de Mopti au Mali. Un casque bleu togolais (le sergent Béguédou) et deux civils maliens ont trouvé la mort. La Mission de maintien de la paix de l'ONU au Mali (Minusma) a présenté ses «condoléances attristées» aux gouvernements togolais et malien et à aux familles des victimes. Le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé a exprimé le lendemain sur son compte twitter, les sincères condoléances de la nation à la famille du casque bleu togolais.

Journée du 7 novembre 2016. L'information est traitée dans les colonnes de **Liberté n°2313** sous le titre « Mali : un Casque bleu togolais tué dans une attaque ».

Journée du 8 novembre 2016. **L'union pour la patrie n°968** en parle sous le titre « Un Casque bleu togolais tué et sept autres blessés au Mali : le Chef de l'Etat très attristé. Faure Gnassingbé exprime 'sincères condoléances de la Nation' et 'prompt rétablissement' ». Le sujet fait également la une de **Forum de la semaine n°2223** sous le titre « Casque bleu togolais tué au Mali, dimanche dernier : Faure attristé, Ban Ki-Moon réclame justice ! » Et le journal de présenter la photo du sergent Béguédou, victime de l'attentat et de commenter : « 2016, année la plus meurtrière pour les casques Bleus togolais de la MINUSCA. »

Journée du 9 novembre 2016. L'information est traitée dans les colonnes de **Dounia le monde n°542** sous le titre « Encore un casque bleu togolais tué par les djihadistes dans l'explosion d'une mine au Mali ». Et le journal de souligner la nécessité de revoir l'équipement et la tactique des casques bleus togolais.

Journée du 10 novembre 2016. C'est sous le titre « Sur le front du Mali, un Casque Bleu togolais tué » que **La dépêche n°839** note qu'aujourd'hui le Mali est menacé et les autorités ne font rien pour rassurer. »

Journée du 11 novembre 2016. « Le Togo perd de nouveau un casque bleu au Mali », regrette **Togoréveil n°241**, qui précise qu'à l'instar du Président togolais, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, a condamné rigoureusement cette attaque. »

Examen Périodique Universel : passage réussi

L'état de la situation des droits de l'Homme au Togo était soumis à examen à la tribune du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies à Genève le 31 octobre dernier. Des avancées certes mais il reste encore à faire. Encore des échos dans les journaux cette semaine.

Journée du 7 novembre 2016. « Le Togo enregistre des avancées en matière des droits de l'Homme », s'exclame **Nouvelle opinion n°505** qui relève que sur 133 recommandations, 122 ont été mises en œuvre avec la ferme conviction de faire mieux pour parachever les 11 restantes.

Journée du 8 novembre 2016. « Au terme de ce rapport, note **L'union pour la patrie n°968**, 195 recommandations ont été formulées au Togo. Sur ces recommandations, 162 d'entre elles ont été acceptées parmi lesquelles 26 ont été déjà mises en œuvre. 22 recommandations n'ont pas recueilli l'assentiment de la délégation togolaise et ont donc été notées. »

Journée du 10 novembre 2016. Le Togo a noté certaines recommandations et il n'est pas évident qu'une suite favorable leur soient donnée. **Le changement n°527** titre sur la question. « EPU : le Togo rejette une reconnaissance des droits des homosexuels ».

Dodji Apévon : en route pour la création d'un nouveau parti politique

De retour d'une mission en Europe le 6 novembre dernier, Me Dodji Apévon prend acte de son éviction de la tête du parti Comité d'Action pour le Renouveau.

Journée du 7 novembre 2016. **Le correcteur n°729** titre « Dodji Apévon accueilli en triomphe hier par ses partisans : la création du nouveau parti annoncée pour fin novembre ».

Journée du 8 novembre 2016. « Suite à la crise au CAR, les partisans de Me Dodji Apévon appellent à la création d'un nouveau parti » titre **Liberté n°2314**. C'est encore l'interrogation dans les colonnes de **Forum de la semaine n°2223** : « on attend le mois de décembre pour voir si c'est Me Yawovi Agboyibo qui sera plébiscité par les militants qui lui sont fidèles pour revenir aux affaires ou si Nador Awuku qui dirigera le parti pour les quatre prochaines années. Du côté de Me Apévon, on attend de voir ce qui se passera dans les prochains jours. Va-t-il céder à la pression des militants qui lui demandent de créer sa propre formation ? Wait and see. » « Un nouveau parti de Me Apévon et ses partisans est attendu dans les prochains jours, à en croire des sources », indique **L'alternative n° 568**.

Journée du 9 novembre 2016. « Apévon abandonne définitivement le CAR et pense à la création de son parti », lit-on dans les colonnes de **Dounia le monde n°542**. Même son de cloche dans **Tingo Tingo n°813**, qui laisse croire que Me Dodji Apévon est plus que jamais en route vers son parti. « Me Apévon abandonne le bras de fer et opte pour la création d'un nouveau parti », titre **Le libéral n°273** qui affiche son optimisme : « le parti de Me Apévon est bien parti de plus dans un environnement politique bien de partis politiques ne sont que des coquilles vides sans aucun assise populaire. » Ce qui va arriver maintenant, selon **Jeunesse info n°13**, c'est le retour aux affaires de Me Agboyibo puisque les statuts ne le lui interdisent.

Journée du 10 novembre 2016. Sous le titre « Retour triomphal », **La dépêche n° 839** rapporte l'accueil réservé à Me Apévon de l'aéroport jusqu'à son domicile aux cris de chants et de danses avant d'exiger la création de leur parti. **Liberté n°2316** s'interroge : « Dodzi Apévon : et maintenant ? Créer un parti, rallier un autre déjà existant... la bonne option en question » avant de trancher, « un nouveau parti dans l'air ». « Création d'un nouveau parti ; Apévon avait-il besoin de faire tout ce bruit ? », de demande **Le changement n°527**.

Journée du 11 novembre 2016. « Face à son avenir politique, **Waraa les vainqueurs n°128** se pose des questions. « Créer un nouveau parti ? Apporter une nouvelle vision sans être lié à un parti politique ? Quelle décision prendre finalement ? Ces inquiétudes taraudent encore l'esprit de Me Apévon. » « Me Dodzi Apévon va tisser sa propre hutte », s'exclame **Le perroquet n°343** qui écrit que d'aucuns se demandent s'il n'était pas judicieux que le camp que le camp de Me Apévon se rallie à une formation politique existante, mais ils ont peut-être tort car sauf catastrophe naturelle, le nouveau bébé naîtra. » « Quelle couleur aura le parti de Me Dodzi Apévon ? », se demande **Togomatin n°136** qui énumère les scénarios possibles. « Un nouveau parti de Apévon est-il opportun ? Est-ce la solution ? Va-t-il contrairement à ce qu'il soutenait sur RFI, rejoindre une autre formation politique ? Possède-t-il l'aura nécessaire pour porter un parti ? Et de quelle couleur ? Bien courageux qui pourra risquer de tentatives de réponses à ces questions », indique le journal.

Cour suprême : publication du 2^{ème} bulletin des arrêts et lancement du site web

Le jeudi 3 novembre dernier a été publié le 2^{ème} bulletin des arrêts de la Cour Suprême. Cet exercice vise à mettre à la disposition des différents organes juridictionnels du Togo et aux doyens des deux universités publiques du Togo lesdits documents. Une occasion de présenter le site web de la Cour Suprême du Togo www.coursupremetogo.tg.

Journée du 9 novembre 2016. **Dounia le monde n°542** traite du sujet sous le titre « Deuxième bulletin des arrêts de la Cour Suprême : la plus haute juridiction du Togo met à la disposition des juristes et du public ses décisions ». La même information est à découvrir dans **Tingo Tingo n°813** sous le titre « A la cour suprême du Togo : publication du 2^{ème} bulletin des arrêts et lancement officiel du site internet de la Cour ».

Journée du 10 novembre 2016. **La nouvelle tribune n°05** rappelle les objectifs de la publication chaque année du bulletin des arrêts de la Cour Suprême du Togo et du lancement du site internet de ladite Cour est de contribuer à la visibilité de la jurisprudence de la Cour dans tous ses domaines d'intervention. »

HCRRUN : les réformes sur la sellette

Après l'atelier sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles de juillet dernier, il y a eu le sommet maritime en octobre dernier. Aujourd'hui les regards sont tournés vers le sort réservé aux recommandations du HCRRUN qui se trouveraient sur la table du chef de l'Etat.

Journée du 10 novembre 2016. « Trois mois après l'atelier du HCRRUN, Faure se terre. Le succès du Sommet ne saurait se substituer aux réformes politiques », titre **La dépêche n° 839** qui donne raison à l'ANC qui avait refusé de prendre part aux travaux. Les médiateurs de l'AMP en audience à Lomé ce vendredi amène l'eau au moulin de **Liberté n°2316** qui titre « Réception demain des médiateurs de la République de l'UEMOA, Faure Gnassingbé abandonne le chantier des réformes pour des rencontres 'infructueuses' ».

Journée du 11 novembre 2016. Liberté n°2317 remet la pression en titrant « Un mois après la belle excuse du sommet : Faure Gnassingbé fait toujours semblant d'oublier les réformes ». « Est-ce un oubli ? Manque de volonté, dites-vous ? La mauvaise foi est d'ailleurs un secret de Polichinelle. »

Faits divers de la semaine

Forum de la semaine n°2223 du 8 novembre 2016 rapporte la mort par pendaison le 5 novembre dernier à Kpémé (une trentaine de km à l'est de Lomé) d'un enfant de 9 à 10 ans en classe de CM2 à l'école privée 'La Charité'. **Tingo Tingo n°813** du 9 novembre 2016 revient sur le même sujet sous le titre « Un enfant de 10 ans retrouvé mort corde au cou. » **Forum de la semaine n°2226** du 11 novembre 2016 raconte l'histoire d'un jeune homme devenu fou en voulant exorciser une folle à Totsi près de l'hôtel Jess House.

Voilà pour l'essentiel et bonne réception, car ainsi va la presse togolaise qui invite à méditer ce proverbe malgache : *« Le passé appartient aux ancêtres, l'avenir à Dieu, seul le présent t'appartient. »*

Lomé, le 11 novembre 2016

L'expert national

Amévi DABLA